



# GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent; je suis en Vedette: tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du mercredi 14 novembre 1792.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

*De Turin, ce 16 octobre. — Extrait de la relation officielle que la cour a fait publier sur l'invasion de la Savoie & du comté de Nice par les Français.*

Une estafette, arrivée ici le 23 du mois dernier, & expédiée par le commandant de Saint-Jean-de-Maurienne, apporta la nouvelle inattendue, que, dans la matinée du 12, une armée française de 15 à 20 mille hommes, avec un grand train d'artillerie, s'étoit avancée du fort Barraux, où elle étoit campée, vers la Savoie, par la route qui conduit de Grenoble à Montmeillant, & qu'elle étoit entrée hostilement dans ce duché, divisée en trois colonnes, sans aucune provocation préalable de notre part, ni déclaration ou plaintes quelconques faites par le gouvernement français, & quoique encore, pour éviter tout prétexte de rupture, les troupes du roi fussent uniquement réparties en divers cantonnemens. Une division des troupes royales, postées dans les environs d'Aspremont &

des Marches, tenta de disputer le terrain à l'ennemi; ce qu'a fait aussi le corps stationné près de Montmeillant. Mais comme il étoit impossible de faire une plus grande résistance contre une armée aussi nombreuse & munie de grosse artillerie, les chefs jugèrent à propos de se replier. D'autres corps de Français ayant succédé aux premiers, & leur armée s'étant étendue par-tout le duché, une partie de nos troupes resta aux confins des vallées de la Maurienne & de la Tarantaise: le reste reçut ordre de se replier, par le Mont-Cenis & par le Grand-Saint-Bernard, vers le Piémont, où elles formeront sous peu de jours, réunies aux Autrichiens, dont une colonne a déjà passé à Alexandrie, une armée considérable, & en état non-seulement de protéger le pays contre toute attaque & surprise (quoiqu'il soit très-bien défendu par les forteresses dont il est cerné, ainsi que par des troupes réglées & par les milices qui ont déjà pris les armes dans les contrées les plus exposées); mais encore d'entreprendre les opérations majeures que les circonstances pourront exiger.

*De Tournay, ce 6 novembre.* Il s'établit entre nos citoyens & ceux de Lille, dont nous ne sommes éloignés que de six lieues, des communications vraiment fraternelles. Les dames des deux villes vont se faire des visites, & l'on se rend les uns chez les autres en voitures ornées de lauriers, entrelacés de cocardes & de rubans tricolores. Notre municipalité, aussi-tôt que les Autrichiens ont évacué notre sol, s'est revêtue de l'écharpe tricolore & a été offrir les clefs au général français.

*De Mons, ce 10 novembre. — Extrait d'une lettre du citoyen P. Égalité.*

« Le général Dumourier, bon & brave correspondant est si accablé d'affaires, qu'il me charge de vous répondre. Vous voyez qu'il a surpassé votre attente, car qui eut osé s'attendre à voir les troupes françaises dans l'état d'indiscipline ou l'on dit qu'elles sont, à les voir, dis-je, livrer une bataille rangée, & se rallier après avoir été forcées à plier. Il est vrai que pour cela il falloit Dumourier. Il falloit sa tête pour concevoir l'attaque, & son bras pour l'exécuter. Lui, notre artillerie, & l'arme blanche, ont produit la mémorable journée qui a affranchi la Belgique, & ébranlé tous les trônes des tyrans de l'Europe. Il a été trop modeste dans sa relation; il n'a pas dit qu'il avoit rallié la cavalerie de la droite, & chargé les dragons de Cobourg; & la bataille de Gemapp est bien plus belle & bien plus grande qu'il ne l'a peinte dans sa relation. — On ne s'imagine pas tout ce qui s'est passé ici depuis notre entrée. En voici le tableau. Le peuple casse la municipalité, nomme trente administrateurs, qui prêtent le serment sur la place & le balcon de la maison commune; une société patriotique se forme; les cris de vive l'égalité! vive la liberté! vive la République, retentissent de toute part. Les débris de l'armée autrichienne s'en vont à Bruxelles entre deux haies de Hongrois; de Valaques &c. &c. qui malgré tous leurs soins, n'empêchent pas une désertion énorme. Nos chevaux

sont sellés, nous partons pour Bruxelles. Adieu; je vous aime de toute mon ame, & suis bienheureux d'avoir à vous écrire de Mons, au lieu du sot, triste & ennuyeux camp de Famars. »

« P. S. J'apprends dans le moment qu'un des frères de l'empereur avoit assisté à la bataille de Gemapp, où il a eu le pouce emporté d'une balle; il a dit à sa maîtresse que ces b... de Français étoient des diables, que le feu leur sortoit par les yeux & par la bouche. »

*De Mons.* Voici un fait qui mérité d'être conservé: il y avoit déjà quelques heures que l'on canonnoit le Mont-Parifel, Garrion & Gunappe, qui défendoient Mons sans faire beaucoup de mal aux ennemis à cause de leurs retranchemens immenses. Le général Dumourier, dont les ressources, lorsqu'ils s'agit de mener des Français à la victoire sont inarrissables, a appelé auprès de lui tous les grenadiers de son armée, & les a péroré à peu-près en ces termes: *camarades, c'est pour la liberté des peuples que nous combattons; vous savez que les soldats des despotes craignent l'arme blanche, je vous ai appelé auprès de moi pour vous consulter, si nous ne pourrions pas emporter ce poste (le Mont-Parifel) de vive force; si nous l'emportons nous serons bientôt maîtres de Mons.* A peine le général eut-il parlé que les grenadiers crièrent unanimement *oui, mon général, marchons*; il jetèrent fusils, gibernes, ceinturons, & le fabre à la main escaldèrent comme des lions ces montagnes de retranchemens, y pénétrèrent & y firent un carnage dont l'histoire présente peu d'exemples. Ce poste emporté, les deux autres & Mons furent bientôt évacués.

*De Nuremberg, ce 26 octobre.* Lorsqu'on a appris ici la prise de Mayence & de Francfort, le trouble & la frayeur se sont emparés des habitans, qui se retirent, avec ce qu'ils ont de plus précieux, dans les évêchés de Würzbourg & de Bamberg. Les troupes du landgrave de Hesse-Cassel, qui n'étoient pas fort éloignées, n'ont pu les rassurer.

*De Cologne, ce 27 octobre.* La frayeur que nous avoient inspirée les Français depuis la prise de Mayence, est disparue. Avant hier au soir, 12,000 hommes, tant Hessois que Prussiens, sont entrés dans Coblentz, ce qui nous met en sûreté, à ce que nous croyons.

## FRANCE.

*De Valenciennes, ce 11 novembre.* Les généraux Berneron & Dampierre ont été chargés de marcher hier sur Ath, à trois lieues de Mons, ancien & principal repaire des émigrés dans les Pays-Bas: ils n'y ont trouvé aucune résistance.

*Paris.* On attend à chaque instant la nouvelle du siège & de la prise de Bruxelles, & l'on reçoit celle que le général Clairfait, retiré sous Namur, a joint l'armée prussienne, & que leurs forces réunies peuvent opposer 60 mille hommes aux succès des Français.

§. La section de Marseille a condamné le citoyen Millin, l'un des auteurs de la Chronique, à retracter ce qu'il a dit de cette section, qu'elle avoit procédé, par serutin ouvert, à l'élection du maire, & à faire afficher deux cents exemplaires de cette retractation à ses dépens. Le citoyen Millin a répondu que la section n'ayant pas droit de le condamner, il n'afficheroit rien.

§. Thierri, le valet-de-chambre du roi, jouissoit de 4 à 500 mille livres de rente en belles terres, & avoit un superbe mobilier; il avoit été mis à l'Abbaye quelques jours avant le 2 septembre. La notoriété publique est qu'il a été un des massacrés: ses enfans & sa femme ont voulu entrer en possession de ses biens. La municipalité s'y oppose, & déclare que ses biens appartiennent à la nation, parce qu'il est émigré. Les héritiers soutiennent qu'il a été tué. Prouvez, leur répond-t-on. Mais il étoit écroué. Justifiez de son écrou? Mais vous avez enlevé les registres, & vous n'avez constaté aucun décès. Donc il n'est pas mort, réplique-t-on aux héritiers, & puisque vous ne justifiez pas qu'il

soit mort, il est émigré; car en supposant qu'il ait été écroué, il a pu s'esquiver.

§. Pétion a écrit pour se justifier sur une foule d'inculpations qu'on lui a fait sur les journées du 10 août & du 2 septembre. On veut lui ôter l'honneur de la première, & jeter sur lui la déaveur de la seconde. Nous avons cité comme il s'est défendu sur la seconde; mais Chabot, à une des dernières séances des Jacobins, prétend que Pétion vouloit s'opposer à l'insurrection du 10 août; que lui Chabot, redoutant les efforts du maire, s'étoit transporté au comité *secret d'insurrection*, & qu'il avoit proposé de *consigner* le chef du corps municipal. Effectivement Pétion fut consigné, & l'insurrection eut lieu. Ce n'est pas pour intuire nos lecteurs de ces deux derniers faits que nous faisons cette remarque, mais pour qu'ils n'ignorent pas qu'il y a aux Jacobins, un *comité secret d'insurrection*, & que c'est à lui qu'est dû tout l'honneur de la journée du 10 août. Dans cette séance, le citoyen Varlet monte à la tribune, bonnet rouge sur la tête, pique en main, aussi armé qu'un valet de carreau: il péroroit; voilà que dans un geste, la pique échappe, emporte le bonnet. L'orateur n'ayant plus les attributs de son éloquence, se déconcerte & sort; mais on l'invite à rentrer. Il reprend son attitude, & péroreroit encore si la séance n'eût pas levée.

§. *Seance des Jacobins, du 11 novembre.* Un pétitionnaire dénonce les administrateurs de la Seine inférieure, qui ont donné un faux certificat de résidence à un sieur Bayeux, émigré, qui, à la faveur de ce certificat a touché plus de 200 mille livres de ses rentes: il continuoit à toucher lorsque son frère l'a dénoncé & fait conduire à Bolbec. La société accorde sa protection & des commissaires à ce frère, qui se trouve en butte à l'indignation générale à cause de cette arrestation. — On place une boîte dans la salle, pour que chaque membre y jette les noms & désigne les biens des émigrés de leur connoissance; on recueillera les notes, elles seront envoyées aux départemens.

§. Si vous me questionnez sur le dessein des municipes & de leurs adhérens, il me seroit plus aisé de vous répondre. Qu'on les dispense de rendre des comptes, ils seront les meilleurs citoyens du monde. Mais tant qu'on leur parlera des deniers de la ville, des dépouilles des églises, des effets du château, du mobilier des émigrés, de la parotille des prêtres égorgés, &c. Comment voulez-vous qu'ils soient sans mauvaise humeur? est-ce

qu'ils se souviennent où tout cela a passé ? au milieu des troubles ; a-t-on la présence d'esprit nécessaire pour tenir des registres ? & puis, qu'est-ce qu'une perte de quelques millions, à côté du bonheur de la France entière ? n'y auroit-il pas une ingratitude monstrueuse à traiter de brigands, les sauveurs de la République ; car c'est ainsi qu'ils se nomment entr'eux.

Quelqu'un, qui ne se trompe pas toujours dans ses prédictions me disoit dernièrement : un beau matin, les Sans-Culottes de Saint-Marceau entoureront l'hôtel-de-ville, se jetteront dans les bureaux, gaspilleront les papiers, en feignant de chercher des assignats, & par cet heureux désordre, tireront les municipes des embarras de la comptabilité.

Pour moi, je transigerois volontiers à cette condition là. Mais je crains que nous n'en soyons pas quittes à si bon marché. On se propose, à ce qu'il semble, un moyen plus imposant encore. On veut une troisième révolution. Et les orateurs déclament contre la convention, exhortent à fondre sur elle, & à la purger des mauvais sujets qu'elle recèle, c'est-à-dire, la très-grande majorité entachée de brissotisme. (*Extrait de la Correspondance secrète & littéraire.*)

#### C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

*Séance du mardi 13 novembre.*

Deux émigrés pris les armes à la main, ont été guillotines à Metz.

Les biens des émigrés situés dans la Belgique, les biens ecclésiastiques situés en France, appartenans aux Belges, sont-ils à la disposition de la France ? Renvoyé au comité pour avoir son rapport.

Jacob Dupont, au nom du comité des finances, présente un projet de décret tendant à augmenter, pour 1793, les contributions foncière & mobilière.

Cambon dit que le comité est d'un avis contraire, & qu'il a été résolu, à l'unanimité, de proposer de supprimer l'impôt mobilier & les patentes, devenus inexécutables aux yeux de tous les municipaux ; mais qu'il a une ressource féconde pour y suppléer, c'est l'abrogation du salaire du culte qui coûte 120 millions ; en attendant, il propose de

faire verser au trésor public environ 25 millions ; par la caisse de l'extraordinaire, pour parer au déficit.

#### P R O C È S D E L O U I S X V I .

Enfin s'ouvre la discussion sur le roi. Pétion demande à faire sur la discussion, une motion d'ordre, & qu'avant tout, il soit statué seulement sur cette question : *Le roi peut-il être jugé ?* Il déclare que les autres questions subsidiaires découlent de celles-là ; & qu'à son égard, il pense que l'inviolabilité constitutionnelle ne peut le sauver de la peine qu'il mérite.

Mouffon obtient le premier la parole, & après avoir tracé rapidement les crimes dont Louis XVI s'est rendu coupable ; il prétend qu'il n'existe point de loix en vertu desquelles on puisse infliger une peine à ce coupable, & que même un code de loix bizarre, mais enfin adopté, la continuation a regardé sa personne comme sacrée & inviolable. Ensuite, la commission n'a reçu que le pouvoir de prononcer la déchéance & non de le juger.

On a demandé l'impression du discours. On s'y opposoit, mais Barrère a fait décider que tous les discours pour ou contre, dans cette affaire, seroient imprimés.

Saint-Just a combattu le comité d'une autre manière : ce comité veut juger le roi comme un citoyen ; mais un roi est une superfétation politique, un crime dans la nation. La royauté est un crime éternel ; on doit punir un individu roi, parce qu'il est roi, parce qu'il est coupable envers la société dès l'instant qu'il est roi. Il a conclu à la mort ; l'épargner seroit une trahison envers la nation.

Faucher a d'abord posé pour base, que nul ne peut être jugé qu'en vertu d'une loi antérieure. Mais il est coupable ; il faut lui laisser le long supplice de la vie, & qu'il soit un témoignage vivant de l'absurdité de la royauté & de notre exécration pour les rois. La mort de Louis XVI ne seroit pas juste & seroit un supplice inutile. A quoi serviroit l'appareil de son trépas ? à quoi serviroit son sang versé & la vengeance d'un peuple entier sur un homme impuissant ? Des marmutes l'ont interrompu ; il descend de la tribune ; on l'y rappelle. Il conclut à la suspension du jugement.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, numéro 3.  
Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 s. pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.